



Projet de centrale photovoltaïque d'Oxelaëre (59)

Bree Veld Solaire
12/01/2018

Etude d'impact au titre de
l'article R.123-8 du Code
de l'environnement
Résumé Non Technique

Citation recommandée		Biotope, 2018, Projet de centrale photovoltaïque d'Oxelaère (59), Etude d'impact Résumé Non Technique. Bree Veld Solaire.	
Version/Indice	V1		
Date	22/01/2018		
Nom de fichier	EIE_CPV_Oxelaère_20180122_FHU_RNT_A3.docx		
N° de contrat	DEV170100144_1		
Maître d'ouvrage	Bree Veld Solaire 100 rue Albert Caquot Espace Berlioz – Sophia Antipolis 06410 BIOT		
Interlocuteur	Louis ROESCH Directeur du Développement	Contact :	Louis.roesch@thirdstep.energy Tél : 06.45.33.88.60
Biotope, Responsable du projet	François HUCHIN	Contact :	fhuchin@biotope.fr Tél : 03.21.10.51.52
Biotope, Responsable de qualité	Arnaud GOVAERE	Contact :	agovaere@biotope.fr Tél : 03.21.10.51.52

Sommaire

1	Résumé Non Technique	4
1	La friche ferroviaire d'Oxelaère, une emprise idéale pour le photovoltaïque en Hauts de France	5
2	La société THIRDSTEP un porteur de projet local maîtrisant le contexte des énergies renouvelables	5
3	Présentation de l'opération	6
4	La recherche d'un projet intégré à son environnement	7

Liste des illustrations

Figure 1 : Schéma de principe d'une installation type photovoltaïque - Ministère du développement durable « Installation photovoltaïque au sol, guide de l'étude d'impact ». Juin 2011 6

Tables des cartes

Carte 1 : Localisation géographique du projet	5
Carte 2 : Implantation finale intégrant ERC, 2017	6

1

Résumé Non Technique



A Résumé Non Technique

1 La friche ferroviaire d'Oxelaère, une emprise idéale pour le photovoltaïque en Hauts de France

Le lieu-dit Bree Veld sur la commune d'Oxelaère est une friche industrielle ferroviaire depuis la fin du chantier de construction de la ligne à grande vitesse Nord (LGV3) en 1993. Durant les 24 dernières années, aucune réhabilitation du site n'a pu être entreprise, notamment du fait du remblai lourd réalisé dès 1989 sur sa majeure partie pour accueillir les 10 voies de service nécessaires au chantier.

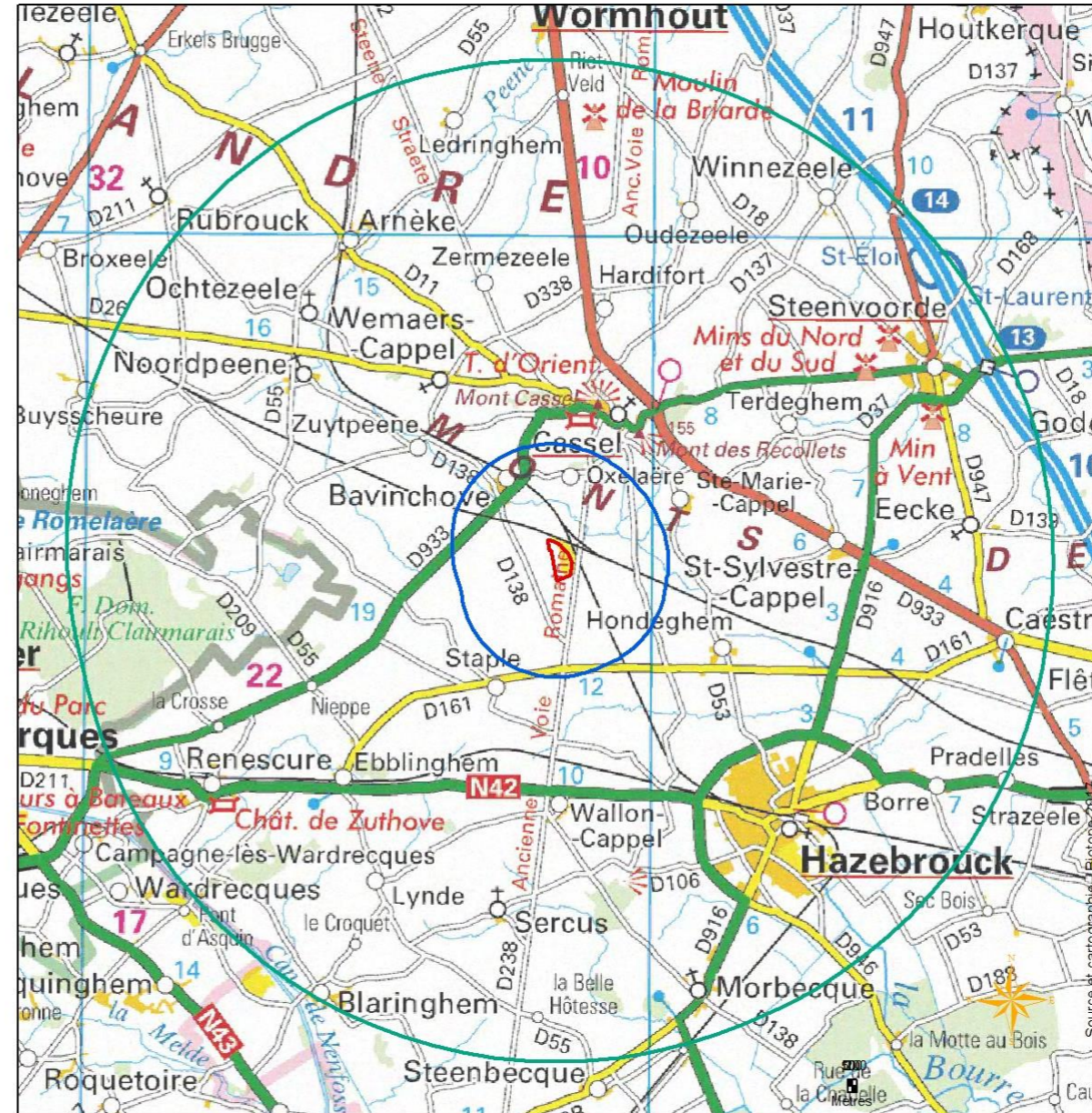
Ce caractère de friche industrielle en fait un site idéal pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque dont les exigences techniques sont minimales.

De plus, les Hauts de France possèdent un ensoleillement moyen suffisant pour assurer la rentabilité d'une telle structure, notamment grâce aux innovations technologiques des solutions retenues.

2 La société THIRDSTEP un porteur de projet local maîtrisant le contexte des énergies renouvelables

THIRDSTEP est une entreprise française spécialisée dans la conception, le financement et l'opération de centrales solaires photovoltaïques qui transforment l'énergie du soleil en électricité. Principalement des centrales au sol, mais aussi des installations sur des grandes toitures ou sur des serres alliant agriculture biologique et énergie renouvelable.

Elle envisage d'exploiter une unité de production photovoltaïque sur la commune d'Oxelaère. Ce Projet fait l'objet de la présente étude d'impact sur l'environnement.



Carte 1 : Localisation géographique du projet

A Résumé Non Technique

3 Présentation de l'opération

Chiffres clés concernant le Projet de centrale photovoltaïque :

- Une superficie d'emprise d'environ 16 ha clôturés ;
- Puissance crête de l'installation de 18,5 MWc ;
- Une production d'énergie annuelle d'environ 19,4 GWh/an ;
- Durée d'exploitation : 40 ans minimum.

Les composantes « classiques » d'une centrale photovoltaïque se retrouveront sur le site (voir schéma de principe ci-dessous).

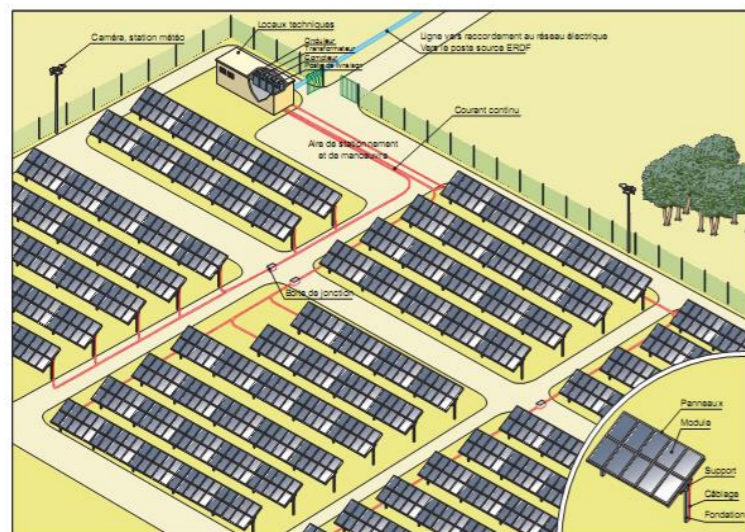
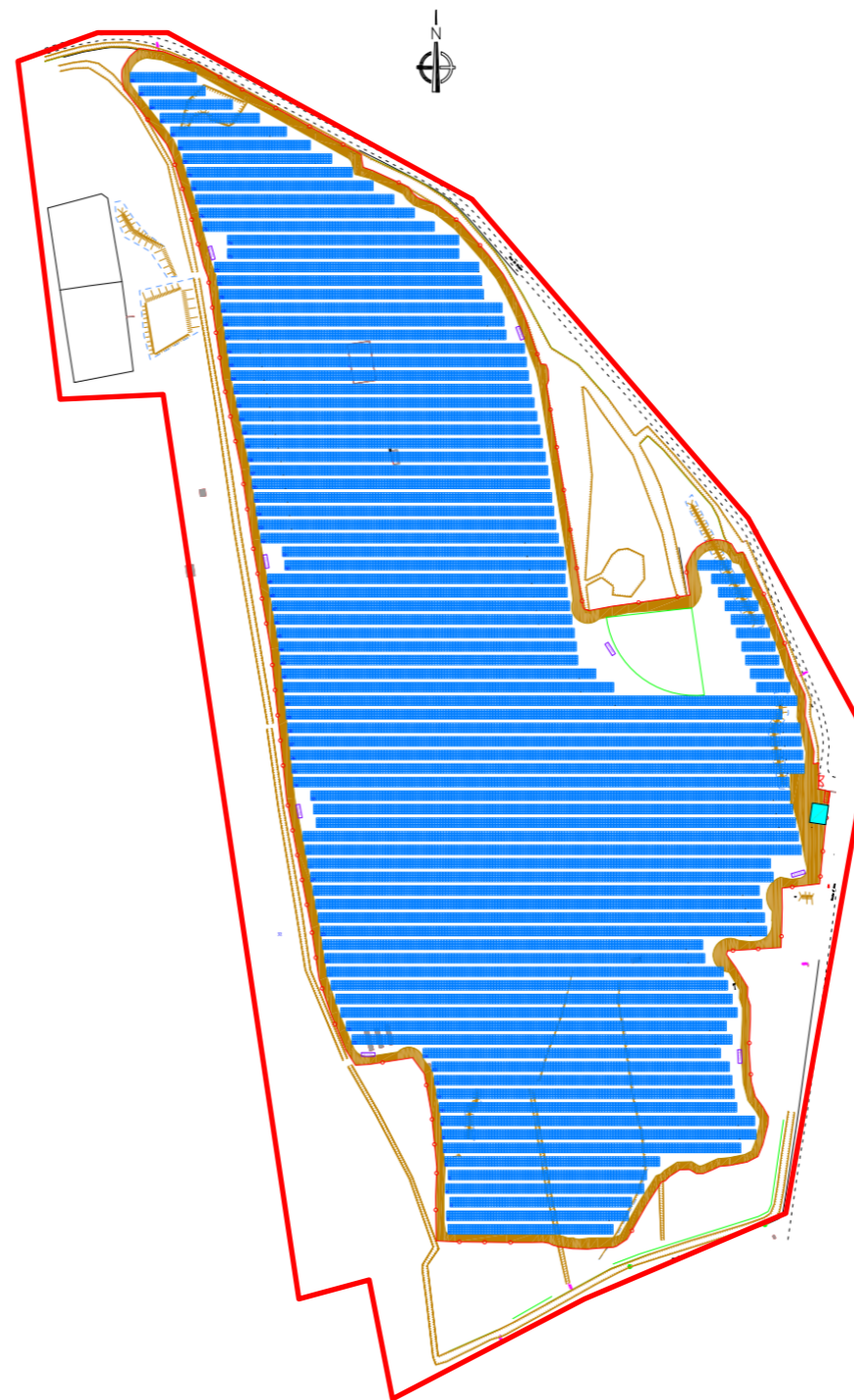


Figure 1 : Schéma de principe d'une installation type photovoltaïque - Ministère du développement durable « Installation photovoltaïque au sol, guide de l'étude d'impact ». Juin 2011



Carte 2 : Implantation finale intégrant ERC, 2017

4 La recherche d'un projet intégré à son environnement

Le Projet de centrale photovoltaïque se localise sur la commune d'Oxelaère, département du Nord (59), à environ 20 km à l'est de Saint-Omer (62) et 50 km au nord-ouest de Lille (59).

La zone d'implantation se localise plus précisément au lieu-dit Bree Veld. Elle est délimitée à l'est par la D138 et la rue du Staple Straete, à l'ouest par la pommeraie d'Oxelaère et au sud par la rue Bornhol Straete.

Les enjeux

Le site d'étude accueille des habitats naturels présentant des enjeux écologiques faibles à moyens (espèces végétales protégées et/ou patrimoniales, 3 habitats remarquables ou d'intérêt communautaire). En effet, cette ancienne friche industrielle a été recolonisée avec le temps par une flore et une faune relativement diversifiée. Bien que des zones considérées comme humides d'après le double critère de la végétation et de la pédologie existent au sein de la zone de Projet, aucun amphibien n'y a été observé en 2017 et la contrainte réglementaire associée est nulle. Les enjeux liés au groupe des amphibiens sont très faibles.

Du fait de l'alternance de milieux secs ou humides, faiblement ou densément végétalisés, la diversité avifaunistique en période de reproduction est moyenne. Mais les espèces présentes sont globalement bien réparties en région ou en France.

Le site s'inscrit au sein de l'unité paysagère « Plaines du Houtland » qui appartient à un très vaste ensemble allant de la Flandre intérieure, en France, jusqu'à de plus vastes espaces au royaume de Belgique. Le Projet se localise au sein de la plaine, au pied d'un des Monts des Flandres, le Mont Cassel, dans un paysage très agricole.

Le Bree Veld prend place au sein de la plaine agricole où les activités agricoles concernent surtout de la culture intensive mais aussi du pâturage et de l'élevage. Une pommeraie borde également l'aire d'étude immédiate.

Le site dispose d'un gisement solaire moyen : 1102 kWh/m²/jour. Les risques naturels identifiés au niveau de l'environnement sont :

- Le risque lié aux inondations ;
- Le risque de mouvement de terrain ;
- Le risque sismique.

Les risques industriels et technologiques identifiés au niveau de l'environnement du site étudié sont :

- Le risque industriel ;
- Le risque de transport de matière dangereuse.

Un projet qui s'inscrit essentiellement en contexte agricole dans un contexte de périurbanisation

La commune d'Oxelaère est une commune rurale en voie de périurbanisation. L'activité y est dominée par le secteur tertiaire puis le monde agricole.

Au sud de la commune, 2 voies ferroviaires se croisent à proximité de la friche industrielle du Bree Veld.

Les parcelles retenues pour l'implantation du Projet ont eu une vocation agricole jusqu'au chantier de la LGV puis ont été remblayées et exploitées brièvement avec leur abandon en 1993.

Des impacts environnementaux essentiellement liés à la phase de chantier...

Quel que soit le compartiment de l'environnement étudié, les impacts négatifs du Projet photovoltaïque se révèlent de faible à moyenne intensité et se concentrent essentiellement au niveau de la phase de construction de la centrale photovoltaïque :

- Le risque de pollution accidentelle des eaux superficielles et souterraines lors d'une mauvaise manœuvre sur le site ;
- Le risque de destruction ou perturbation d'espèces protégées (en particulier flore et oiseaux) ;
- Le risque de destruction de zones humides.

... et pouvant être évités, réduits ou compensés par des mesures environnementales appropriées.

14 mesures environnementales sont prévues aux différentes phases de vie du Projet (préparation du chantier, construction de la centrale, exploitation et démantèlement) et relèvent de mesures de suppression et réduction d'impact ainsi que d'accompagnement du Projet.

Ces mesures sont :

- La réduction des emprises et la préservation des secteurs les plus sensibles
- La coordination environnementale du chantier par un ingénieur environnement qui aura pour mission de veiller au respect des engagements environnementaux du maître d'ouvrage, de contrôler les modalités d'intervention des entreprises durant le chantier et d'émettre toute recommandation utile pour prévenir d'éventuels risques pour l'environnement
- La planification d'un calendrier de travaux excluant les périodes de sensibilité de la faune en vue de supprimer tout risque de destruction ou dérangement d'espèces protégées
- La garantie de la sécurité du personnel
- La garantie de la sécurité des usagers et locaux
- La délimitation rigoureuse des emprises du chantier de manière à éviter toute consommation excessive et superflue des milieux naturels
- La prévention des pollutions chroniques et accidentelles en lien avec le déroulement du chantier
- La gestion des déchets de manière à préserver l'intégrité des milieux naturels du site et alentours
- La mise en exclos du chantier vis-à-vis des amphibiens pour éviter toute destruction accidentelle
- La récolte de graines des plantes patrimoniales et semis dans les milieux favorables préservés
- La recréation d'habitats naturels de substitution, de zones humides et de haies paysagères
- La transparence écologique du Projet via une clôture adaptée pour permettre le passage de la petite faune à travers l'emprise du Projet et veiller ainsi au maintien des continuités écologiques à l'échelle des parcelles du Projet
- Un Plan de gestion des espaces préservés, exploités ou recréés pour concilier exploitation du parc et biodiversité
- Le suivi écologique du site afin de pouvoir disposer d'un retour d'expériences sur l'évolution du milieu naturel durant l'exploitation du site et assurer au mieux sa gestion



Siège social :
22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze
Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr